

PIERRE SHARFF

AVOCAT

DOSSIER N°

221/-

STANLEYVILLE, LE 14 septembre 1938/-

TÉLÉPHONE 66

n°1632/-

PRIERE DE RAPPELER LE N°
DU DOSSIER DANS LA RÉPONSE

Recommandée A.R.

Monsieur l'Huissier de et à

RUHENGERI

Monsieur l'Huissier,

Affaire AHMED TEJA c/ LAKSHMAN DAS -

J'ai l'honneur de vous confirmer le
télégramme que j'ai envoyé le 10 courant à Monsieur l'Administrateur
Territorial de Kisenyi, dont texte :

" VOUS SERAI RECONNAISSANT AVISER URGENCE HUISSIER TRATSAERT
" RUHENGERI PROCEDER IMMEDIATEMENT MAIN LEVEE SAISIE PRATIQUEE
" AFFAIRE AHMED TEJA LAKSHMAN DAS = AVOCAT SHARFF STANLEYVILLE"

Je vous transmets ci-joint un exploit de
main levée à signifier au sieur LAKSHMAN DAS et à ne renvoyer
l'original par premier courrier, dûment complété.

J'annexe une somme de Frs. 40.-- pour le
coût de cet exploit.

Agréé, Monsieur ~~xxxxx~~ l'Huissier,
l'expression de mes sentiments distingués.

annexes: 1 exploit en double
Frs. 40.-- en billets de Banque

Ruhengeri



10526

P.P.

192/c. 1.3
6.10.38